



SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 25 septembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 177

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 6 octobre , le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, LEVOYER Thérèse suppléante de BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, LECLERC Marie - Joëlle suppléante de DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, HAUVET Rachelle suppléante de FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 21h17), HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (jusqu'à 19h45), AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (à

partir de 19h04), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, TRAVERS Johany (à partir de 18h38) suppléant de LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 18h38), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h16), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, BAUDELOT Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, LEBLOND Christian suppléant de PESNELLE Philippe, PIC Anna, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à PIC Anna, HERY Sophie à HEBERT Karine, LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine (à partir de 19h45), LEPOITTEVIN Sonia à POIGNANT Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis procuration à VILLETTE Gilbert, VARENNE Valérie à HUREL Karine.

Excusés :

ASSELIN Etienne, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, LEFAUCONNIER François.

Délibération n° DEL2020_118

OBJET : Cité de la Mer - Construction de locaux administratifs dans la grande Halle - présentation du projet

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Cité de la Mer est un équipement communautaire. De ce fait, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Outre l'opération de rénovation complète du Pavillon des Expositions Permanentes, ouvert au public en avril 2019, des travaux sont envisagés dans la grande Halle.

Il s'agit notamment de la réfection des claustras de la façade ouest, d'interventions sur les ventelles, de la pose d'une porte hors gabarit sur la façade est. Ces travaux pour certains déjà en cours, seront finalisés complètement au printemps 2021.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la Cité de la Mer dispose par convention de mise à disposition précaire par Port SAS, de locaux à vocation administrative dans un bâtiment préfabriqué sur le quai de France. Ces locaux outre le fait qu'il soient désormais sous-dimensionnés et inadaptés aux activités de la Cité de la Mer, sont voués à être démolis dans les plus brefs délais car se situant en zone portuaire, ils posent de nombreux problèmes de sécurité et doivent être libérés dans les meilleurs délais.

L'implantation de ces locaux administratifs dans la grande Halle, dans sa partie Nord, a finalement été validée après de nombreuses discussions avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces locaux doivent pouvoir accueillir une grande partie des salariés de la Cité de la Mer (direction, services administratifs, événementiel, communication, équipes scientifique, informatique, pédagogique, service commercial ...) soit 40 personnes environ.

Pour ce projet, un permis de construire a été déposé en décembre 2019 et accordé le 12 août 2020.

Le Cabinet d'architecture Boisroux a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Il a ainsi présenté un projet APD le 30 juin 2020 qu'il convient aujourd'hui de valider.

Une consultation pour l'attribution des marchés de travaux sera lancée ce mois.

La date de démarrage des travaux est envisagée en janvier 2021 pour une durée de travaux estimée à 10 mois.

Descriptif du projet :

Il s'agit de construire 602 m² de locaux en deux blocs distincts reliés à l'étage par une passerelle transparente, de part et d'autre du SAS d'entrée, côté ouest.

Ainsi, le projet comprend-il la démolition et la reconstruction du SAS existant en respect des normes d'accessibilité. L'entrée principale du site est donc largement améliorée, mise en visibilité et valorisée.

Le bâtiment en ossature bois légère dispose d'un étage et est posé sur une dalle, rendant l'implantation réversible, conformément aux prescriptions de la DRAC.

Les 5 façades visibles sont habillées d'un bardage recouvert d'un film adhésif et d'une vitrophanie. La SEM Cité de la Mer a la charge de la conception de ce visuel qui valorisera ses activités et s'inscrira complètement dans la démarche muséographique de l'établissement.

Le bardage est envisagé en panneaux recyclés (bouchons bouteilles en plastique).

Le marché intègre des clauses sociales et prévoit des travaux en insertion professionnelle. Sur le plan énergétique, l'enveloppe thermique est conforme aux critères du bâtiment BBC. Le renouvellement d'air intérieur est assuré par une centrale double flux à récupération de chaleur haut rendement, assurant aussi le besoin de chaleur.

Enfin, les isolants (laine de bois, ouate de cellulose), les briques en terre crue compressée, tout comme l'ossature bois sont biosourcés et ont été privilégiés pour limiter l'empreinte carbone.

Les travaux de confection de la dalle seront effectués durant la période de fermeture annuelle de la Cité de la Mer en janvier 2021. La structure des deux modules sera préfabriquée en atelier afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'équipement. Dans le même esprit, certains travaux devront vraisemblablement être menés de nuit.

Plan de financement :

Le coût d'objectif de l'opération au stade APD est établi ainsi : .

Travaux locaux administratifs	1 386 140 € HT
Travaux SAS d'entrée	190 195 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre (7,58 %)	119 486 € HT
Autres honoraires (CT, CSPS)	8 520 € HT
Études et frais divers	14 094 € HT
TOTAL	1 718 435€ HT

Pour ce projet des financements seront sollicités, notamment auprès de la Région (40 % maximum) et du département de la Manche dans le cadre du contrat de territoire. L'État pourra aussi abonder au financement du projet (DETR à hauteur plafonnée de 100 000 euros, plan de relance, ...).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 178 - Contre : 2 - Abstentions : 4) pour :

- **Approuver** l'Avant Projet Détaillé de l'opération de construction de locaux administratifs dans la grande halle de la gare transatlantique et le coût d'objectif ci-dessus présenté,

- **Solliciter** les subventions les plus larges,
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE